



1 place de la Mairie
81290 VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 22 mars 2023 à 20h00

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 14

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la convocation : 17/03/2023

Date d'affichage : 17/03/2023

L'an deux mille vingt et trois et les vingt et deux mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWITCH, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Françoise BARBERI, Marie-France ALRIC
Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, François MONTAGNE, Manuel GONCALVES, Daniel MONTAGNE, Paul SALVAN

Excusés : Mme Sylvie CALAS pouvoir à Mme Arlette GLORIA, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, Mme Maud FLAMAND pouvoir à Mme COURTOIS SABARTHES et M. Claudian BRUN pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWITCH

Absent : Mme Pascale PRADES

Secrétaire de séance : Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES

La séance débute à 20h05

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : **BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Un extrait des comptes administratifs 2022 a été envoyé par mail aux élus le 17 mars 2023.

M. le maire sort de la salle du conseil municipal afin de ne pas prendre part au vote et donne la parole à M. Manuel GONCALVES, qui présente le compte administratif au chapitre.

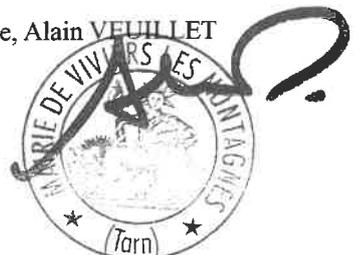
M. Manuel GONCALVES propose de délibérer pour approuver le compte administratif 2022 assainissement.

Mme Marie-France ALRIC ne souhaite pas participer au vote

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 13, Contre : 3, Abstentions : 0),
APPROUVE le compte administratif 2022 du budget Assainissement.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET



Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 081-218103257-20230322-DELIB_07_2023-DE

DELIB 07-2023

S²LO